

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 27 mai 2015 à 20 h 00 en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Alain Dugas, maire de Les Méchins
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Rencontre
 - 3.1 Présentation, par monsieur René Gauthier de RCGT, des états financiers de la MRC de La Matanie et du TNO Rivière-Bonjour pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;
4. Procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 15 avril 2015;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 30 avril 2015;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 30 avril 2015;
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 mai 2015;
 - 4.5 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 mai 2015;
 - 4.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 6 mai 2015;
5. Dossiers régionaux
 - 5.1 Forum de concertation bas-laurentien (REPORTÉ);
 - 5.2 Programme pour la coordination des Tables GIRT et activités complémentaires en remplacement du Programme de développement régional et forestier (REPORTÉ);
 - 5.3 Délégation de gestion des terres publiques (reconduction des ententes de gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine public venant à terme en août 2015);

- 5.4 Financement de l'aménagement forestier de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent;
- 5.5 Lancement du Portail Vivez La Matanie, le 10 juin 2015;
- 5.6 Pacte rural (PNR III) :
 - 5.6.1 Recommandations du comité d'analyse dans le cadre du 2^e appel de projets;
- 5.7 Appui au projet-pilote "Travailleur de milieu auprès des aînés vulnérables dans La Matanie" et nomination d'un élu au sein du comité de suivi;
- 5.8 Autorisation contribution - service de navette dans le cadre de la Fête nationale du Québec;
- 5.9 Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) :
 - 5.9.1 Nomination des administrateurs au sein du conseil d'administration;
 - 5.9.2 Représentant de la MRC de La Matanie au sein du comité de gestion incendie;
- 5.10 Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent - Renouvellement adhésion pour 2015-2016 et Assemblée générale annuelle le 10 juin 2015;
- 5.11 Invitation du Club V.T.T. Les Coyotes au Jamboree d'été de la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ), les 26, 27 et 28 juin 2015 à Matane;
- 5.12 Communiqué, le 6 mai 2015 du député de Gaspé, M. Gaétan Lelièvre - La sécurité ferroviaire est-elle moins importante en région que dans les grands centres?;
- 5.13 Lettre de la ministre fédérale des Transports concernant le transport du pétrole brut sur le fleuve Saint-Laurent;
- 6. Administration générale / développement économique et rural
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière;
 - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme;
 - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie;
 - 6.1.4 Cp - Génie civil;
 - 6.1.5 Cp - MRC compétences communes;
 - 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 États comparatifs selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 au 30 avril 2015 :
 - 6.2.1 États comp. - MRC de La Matanie;
 - 6.2.2 États comp. - TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.2.3 États comp. - TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.2.4 États comp. - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.3 Réaffectations budgétaires au 30 avril 2015 :
 - 6.3.1 Réaff. budg. - MRC de La Matanie - compétences communes;
 - 6.3.2 Réaff. budg. - Service régional de sécurité incendie;
 - 6.3.3 Réaff. budg. - Service régional de génie civil;
 - 6.3.4 Réaff. budg. - Service d'inspection, émission des permis et urbanisme;
 - 6.3.5 Réaff. budg. - Service de l'évaluation foncière;
 - 6.3.6 Réaff. budg. - TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.3.7 Réaff. budg. - TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.3.8 Réaff. budg. - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.4 Autorisation paiement Société Plan de Vol (Conseil sans papier) - Plan annuel d'hébergement sécurisé du 1er juin 2015 au 31 mai 2016;
 - 6.5 Lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, concernant la nouvelle gouvernance régionale et le fonds de développement des territoires;
 - 6.5.1 Lettre du président de la FQM, monsieur Richard Lehoux, concernant le Fonds de développement des territoires;
 - 6.6 Gestion des ressources humaines (GRH) :
 - 6.6.1 Embauche au poste d'analyse financier;
 - 6.6.2 Embauche au poste de conseiller en développement économique / agent de développement économique;
 - 6.6.3 Autorisation signature d'une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602;
 - 6.7 Offre de services à Emploi-Québec - Entente Soutien au travail autonome (STA) du 1^{er} juillet 2015 au 31 mars 2016;
 - 6.8 Promotion à la radio (stations CHRM et CHOÉ) - Développement local et régional;

- 6.9 Autorisation dépenses – Organisation de l'activité de reconnaissance aux employés;
- 6.10 Autorisation paiement 1er versement à la ville de Matane – Partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2015;
- 6.11 74^e Congrès annuel de la FMQ sous le thème "Au coeur de l'action", les 24, 25 et 26 septembre 2015 au Centre des congrès de Québec / Date limite (24 juillet, 16 h) pour la transmission de propositions pour l'AGA;
- 6.12 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) :
 - 6.12.1 Rapport annuel 2014;
 - 6.12.2 7^e Ristourne distribuée aux membres;
- 6.13 Inforoute – Relocalisation de la fibre optique de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;
- 6.14 Rendez-vous 2017, le 16 juin 2015 à Québec;
- 7. Évaluation foncière
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement
 - 8.1 Analyse de conformité – Règlement VM-89-148 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter la définition d'un terme;
 - 8.2 Réception second projet Règlement numéro 2015-76 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Félicité afin de prévoir de nouvelles exemptions au versement de contributions pour fins de parc, terrains de jeux ou d'espaces naturels;
 - 8.3 Réception second projet Règlement numéro 2015-77 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Sainte-Félicité afin de prévoir de nouvelles exemptions au versement de contributions pour fins de parc, terrains de jeux ou d'espaces naturels;
 - 8.4 Réception du projet de règlement numéro 2015-154 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Ulric afin de modifier les limites de la zone 11-C et d'y permettre la vente de véhicules, ainsi que d'apporter diverses corrections;
 - 8.5 Réception des premier et second projets de règlement numéro 342-15 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Paule afin de permettre les chaufferies à la biomasse et d'y apporter diverses autres corrections;
 - 8.6 Réception du premier projet de règlement numéro 343-15 modifiant le règlement de construction de la municipalité de Sainte-Paule afin de permettre les chaufferies à la biomasse et d'y apporter diverses autres corrections;
 - 8.7 Mise à jour de la liste des personnes responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de La Matanie;
 - 8.8 38^e Conférence régionale Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine de Réseau environnement, le 28 mai 2015 à Rimouski;
 - 8.9 Demande d'appui - Résolution 118-0415 de la MRC de Brome-Missisquoi - Demande au MDDELCC et à Recyc-Québec de donner accès aux données du Régime de compensation;
 - 8.10 Demande d'appui de l'UQAR - projet "Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière";
 - 8.11 Réception d'un avis public de la municipalité de Saint-Adelme - Consultation sur un projet d'élevage porcin;
- 9. Génie forestier
 - 9.1 Correction à la résolution 781-01-15 - TNO Rivière-Bonjour – Autorisation contribution - projet "Amélioration de chemins sur la Réserve faunique de Matane";
 - 9.2 Demande d'attestation de conformité – Projet « Programme 2015 de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette » de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladie (SOPFIM);
 - 9.3 Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) - Rapport annuel 2014;
- 10. Service régional de génie civil
 - 10.1 Ministère des Transports (MTQ) - Autorisation de prolonger, jusqu'au 29 mai 2015, le délai pour déposer un plan de travail détaillé du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de La Matanie;
 - 10.2 Résultat des soumissions et octroi de contrat pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour le territoire de La Matanie - Rapport du comité d'analyse;

11. Service régional de sécurité incendie
 - 11.1 Compte-rendu du directeur SRSI - avril 2015;
 - 11.2 Démission de M. Steve Bernier - caserne 16 de Saint-Léandre;
 - 11.3 Démission de M^{me} Vanesza Chouinard - caserne 16 de Saint-Léandre;
 12. Varia;
 13. Période de questions;
 14. Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 205-05-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Varia* ouvert :

7.1 « Communiqué, le 27 mai 2015 – Fusion entre Servitech inc. et Aviso Groupe Conseil inc. »;

9.4 « Autorisation – Répartition des profits forestiers et fonciers 2014 entre les municipalités en fonction des volumes récoltés et des activités foncières réalisées dans les limites de leur territoire »;

11.4 « Autorisation d'utiliser le véhicule de prévention du SRSI par les pompiers inscrits au Défi Gratte-ciel 2015 »;

Varia a) « Défibrilateur »;

b) « Orientations concernant les demandes à caractère politique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 206-05-15

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE LA MATANIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Gauthier, représentant de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, a présenté aux membres du Conseil de la MRC, le rapport des vérificateurs, rapport sans réserve, et les états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter les états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 207-05-15

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DU TNO RIVIÈRE-BONJOUR POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Gauthier, représentant de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, a présenté aux membres du Conseil de la MRC de La Matanie, le rapport des vérificateurs, rapport sans réserves, et les états financiers du TNO Rivière-Bonjour pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter les états financiers du TNO Rivière-Bonjour pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 208-05-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 15 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 avril 2015 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 avril 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 209-05-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 30 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 30 avril 2015 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 30 avril 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 210-05-15

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 30 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 30 avril 2015 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 30 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 211-05-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 5 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 mai 2015 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 mai 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 212-05-15

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 5 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 mai 2015 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 213-05-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 6 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 6 mai 2015 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 6 mai 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 214-05-15

DÉLÉGATION DE GESTION DES TERRES PUBLIQUES (RECONDUCTION DES ENTENTES DE GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE PUBLIC VENANT À TERME EN AOÛT 2015)

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a transmis, en date du 11 février 2015, à l'UMQ et à la FQM (dont copie conforme aux MRC), une correspondance relative à la reconduction des ententes de gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine public avec les MRC;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de délégation avec les MRC de la région du Saguenay et Lac-Saint-Jean ont pris fin au début février 2015 et que le MERN a recommandé à ces MRC de signer une nouvelle entente selon les termes de l'ancienne afin d'éviter un vide juridique en attendant de définir le contenu des nouvelles ententes et l'engagement du Ministre à moduler ces ententes lorsque le libellé de la nouvelle entente provinciale sera définie pour la période 2015-2020;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a amorcé l'étude de ce dossier et que les discussions devraient s'échelonner sur plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE les ententes avec les MRC du Bas-Saint-Laurent se terminent en août ou septembre 2015 et que celles-ci seront probablement invitées à reconduire l'entente actuelle afin d'éviter un vide juridique;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu ajouts de responsabilités sans compensation depuis la signature de l'entente en 2010 (ex. : enregistrement des droits miniers dans les registres de l'État);

CONSIDÉRANT le constat que dans plusieurs MRC les dépenses excèdent les revenus et que le fonds de gestion et de mise en valeur créé en vertu de la présente délégation montre, dans plusieurs cas, un solde négatif;

CONSIDÉRANT QUE le texte de l'entente actuelle précise qu'un des objectifs est de fournir à la MRC certains leviers de développement économique associés à la mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les revendications des MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la reconduction des ententes de délégation de gestion des droits (baux, sable et gravier);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE dans le cadre du renouvellement ententes de gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine public, la MRC de La Matanie demande les modifications suivantes :

- Que les MRC conservent 90 % des sommes perçues et retournent le reste (10 %) au Gouvernement;
- Que l'article 9 du paragraphe 19 relatif à la restauration des gravières et sablières soit modifié afin que le MERN assume en toutes circonstances la pleine responsabilité de la restauration des sites des carrières et sablières;
- Que soient ajoutés dans les pouvoirs et responsabilités délégués en matière de gestion foncière, les baux éoliens dont nous proposons un partage de 90 % des sommes perçues pour les MRC et 10 % de celles-ci pour le Gouvernement;
- Qu'à l'exception de la revendication d'ajout des baux éoliens dans les pouvoirs et responsabilités délégués, que soient maintenues intégralement les exclusions présentées en 7.1.1 à l'entente actuelle et que le Ministre continue d'exercer, en collaboration avec les MRC, les recours prévus aux articles 60 à 62,1 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* contre les occupations et les utilisations illégales des terres du domaine de l'État;

QU'une copie de la présente soit transmise au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, au président de la Fédération québécoise des municipalités et aux préfets des MRC du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 215-05-15

RECONDUCTION DES MONTANTS INVESTIS EN FORÊT PRIVÉE

CONSIDÉRANT QUE le *Programme de création d'emplois en forêt* sera aboli et que ce programme injectait 5 millions de dollars annuellement dans l'aménagement de la forêt privée régionale;

CONSIDÉRANT QUE la forêt privée représente près de 50 % de la superficie forestière de la région et qu'elle génère une activité économique importante tant à l'échelle de la région que des municipalités rurales, notamment par la création de plus de 200 emplois et des retombées de l'ordre de 35 millions de dollars par année;

CONSIDÉRANT QUE les bois issus de la forêt privée sont cruciaux pour résoudre les problématiques d'approvisionnement des usines de transformation de la région;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel d'éclaircie commerciale est élevé en forêt privée, que la réalisation des éclaircies serait de nature à générer des volumes supplémentaires pour l'industrie de la transformation et que les budgets d'aménagement en forêt privée sont insuffisants pour réaliser tout ce potentiel;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des éclaircies commerciales ferait fructifier les centaines de millions de dollars déjà investis en forêt privée sous la forme de plantations et d'éclaircies précommerciales de peuplements naturels;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires régionaux de la forêt privée ont adopté un Projet d'avenir pour la forêt privée bas-laurentienne, que ce projet vise notamment à augmenter de façon significative la mise en marché des bois de la forêt privée et à soutenir l'approvisionnement de l'industrie de transformation régionale pour accroître la création de richesses provenant des territoires forestiers privés de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'affecter le 5 millions de dollars du Programme de création d'emplois en forêt à un programme de soutien à la récolte visant notamment à réaliser le potentiel d'éclaircie commerciale en forêt privée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 216-05-15

PNR III – PACTE RURAL 2014-2019 – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE DANS LE CADRE DU 2^E APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT le Plan de travail 2014-2019 et le Plan d'action 2014-2015 adoptés le 17 décembre 2014 dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité III*, lequel prévoit notamment :

- la composition du comité d'analyse;
- l'aide financière allouée par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT la date limite du 7 mai 2015 pour le dépôt des projets du deuxième (2^e) appel de projets dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 de la *Politique nationale de la ruralité III*;

CONSIDÉRANT QUE vingt-neuf (29) projets ont été reçus et ont fait l'objet d'une évaluation à l'aide d'une grille d'analyse par les conseillères en développement rural de la MRC et par les membres du comité d'analyse pour fins de recommandations au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations et en ont discuté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité III*, des projets suivants :

- 1- « **Plan de développement du transport collectif** » - **MRC de La Matanie**, projet territorial, pour un montant de 25 000 \$;
- 2- « **Vivez La Matanie, phase 2** » - **MRC de La Matanie**, projet territorial, pour un montant de 9 500 \$;
- 3- « **Sentier du littoral, phase délimitation du sentier** » - **Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane**, projet intermunicipal, pour un montant de 11 563 \$;
- 4- « **Soutien à la vitalité sociale** » - **Corporation de développement de Les Méchins**, mesure de soutien à la vitalité sociale, pour un montant de 3 000 \$;
- 5- « **Soutien à la vitalité sociale** » - **Comité de développement de Saint-René-de-Matane**, mesure de soutien à la vitalité sociale, pour un montant de 3 000 \$;
- 6- « **Soutien à la vitalité sociale** » - **Corporation de développement de Saint-Léandre**, mesure de soutien à la vitalité sociale, pour un montant de 3 000 \$;
- 7- « **Soutien à la vitalité sociale** » - **Comité de développement de Saint-Adelme**, mesure de soutien à la vitalité sociale, pour un montant de 3 000 \$;
- 8- « **Soutien à la vitalité sociale** » - **Comité de développement de Grosses-Roches**, mesure de soutien à la vitalité sociale, pour un montant de 3 000 \$;
- 9- « **Soutien à la vitalité sociale** » - **Comité de développement de Saint-Jean-de-Cherbourg**, mesure de soutien à la vitalité sociale, pour un montant de 3 000 \$;
- 10- « **Soutien à la vitalité sociale** » - **Corporation de développement de Baie-des-Sables**, mesure de soutien à la vitalité sociale, pour un montant de 3 000 \$;
- 11- « **Soutien à la vitalité sociale** » - **Corporation de développement de Sainte-Félicité**, mesure de soutien à la vitalité sociale, pour un montant de 3 000 \$;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité III*, sous réserve des conditions indiquées, pour les projets suivants :

- 1- « **Zoom photo et animé** » - **Espace F de Matane**, projet territorial, pour un montant de 3 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → L'aide financière du Pacte rural accordée doit servir exclusivement au financement du projet s'adressant aux jeunes du secondaire de La Matanie;
- 2- « **Création d'un espace fonctionnel et animé pour le marché public** » - **Les Saveurs de La Matanie**, projet territorial, pour un montant de 4 101 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → L'aide financière du Pacte rural accordée doit servir à financer des équipements et du matériel réutilisables par l'organisme et qui serviront à bonifier l'expérience client; → Advenant la dissolution de l'organisme, le matériel acheté avec l'aide financière du Pacte rural doit être retourné à la MRC;

- 3- « **Bonification de la capacité d'hébergement et de transport / développement d'un marché de niche de Vertigo-Aventures** » - **Vertigo-Aventures**, projet territorial, pour un montant de 15 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → L'aide financière du Pacte rural accordée doit servir pour l'aménagement d'un troisième camp client, l'augmentation de la capacité de transport, l'achat d'équipements de communication et l'organisation de l'événement de *speed-skiing*; → Maintenir des liens avec le comité de développement de Saint-Jean-de-Cherbourg afin d'assurer les retombées directes dans la communauté (point d'accueil et service de repas);
- 4- « **Achat d'équipements scéniques** » - **Théâtre du Bedeau**, projet local, pour un montant de 6 000 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Advenant la dissolution de l'organisme, le matériel acheté avec l'aide financière du Pacte rural doit être retourné à la MRC;
- 5- « **Rénovation du centre communautaire** » - **Municipalité de Saint-Adelme**, projet local, pour un montant de 12 500 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Les bénévoles ne doivent pas réaliser les travaux nécessitant des cartes de compétence de l'industrie de la construction ou des licences d'entrepreneur; → Obtenir le permis nécessaire;
- 6- « **Amélioration du site Havre de pêche de Grosses-Roches** » - **Municipalité de Grosses-Roches**, projet local, pour un montant de 10 472 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Obtenir les plans d'architecte et d'ingénieur requis pour l'aménagement intérieur du bâtiment; → Obtenir le certificat d'autorisation du MDDELCC pour la rampe de mise à l'eau; → Obtenir les permis nécessaires (rampe et bâtiment);
- 7- « **Rénovation de la salle communautaire 50 ans et + de Grosses-Roches** » - **Club des 50 ans et + de Grosses-Roches**, projet local, pour un montant de 8 500 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → L'aide financière du Pacte rural accordée doit servir à effectuer les travaux visant l'amélioration de la sécurité des lieux et une meilleure utilisation de l'espace; → Les bénévoles ne doivent pas réaliser les travaux nécessitant des cartes de compétence de l'industrie de la construction ou des licences d'entrepreneur; → Obtenir les plans d'architecte et d'ingénieur requis; → Obtenir le permis nécessaire;
- 8- « **Jardin communautaire de Grosses-Roches** » - **Jardin communautaire de Grosses-Roches**, projet local, pour un montant de 3 166 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Aménager des bacs surélevés;
- 9- « **Aventure Marine des Îlets, phase 1** » - **Municipalité de Les Méchins**, projet local, pour un montant de 12 500 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Obtenir les permis nécessaires, le cas échéant;
- 10- « **Relocalisation du Jardin du Bonheur** » - **Le Jardin du Bonheur**, projet local, pour un montant de 5 120 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Respecter les spécifications au niveau de la réglementation d'urbanisme mentionné dans le certificat de conformité; → Obtenir les permis nécessaires; → Respecter les restrictions selon le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et le *Code de gestion des pesticides*;
- 11- « **Amélioration au parc des Générations** » - **Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables**, projet local, pour un montant de 1 500 \$ en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → L'aide financière du Pacte rural accordée doit servir à financer les bacs de jardinage et un seul panneau d'affichage situé à l'entrée du parc pour mieux identifier l'accès;

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, soit autorisé à signer les protocoles d'entente et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à effectuer le paiement des montants selon les modalités prévues au Plan de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 217-05-15

APPUI AU PROJET-PILOTE « TRAVAILLEUR DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS VULNÉRABLES DANS LA MATANIE » ET NOMINATION D'UN ÉLU AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

CONSIDÉRANT la démarche d'élaboration d'une politique et d'un plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) à l'échelle du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet-pilote « Travailleur de milieu auprès des aînés vulnérables dans La Matanie » vient répondre à un besoin identifié par les partenaires des milieux municipal, communautaire et de la santé;

CONSIDÉRANT QUE le travailleur de milieu, agent de liaison entre les différents partenaires (communautaires et associatifs, municipaux, du réseau de la santé et du monde de l'éducation), a pour mission de favoriser le repérage, le soutien, l'accompagnement référentiel des personnes âgées vers les réponses adéquates à leurs besoins et, concrètement, poursuit les objectifs suivants :

- Briser l'isolement des personnes âgées vulnérables;
- Dépister et agir sur différentes problématiques liées à la vulnérabilité et à l'isolement social;
- Intervenir en situation de crise;
- Outiller les personnes âgées vulnérables afin qu'elles agissent sur leurs propres déterminants;
- Faire connaître aux personnes âgées la gamme de ressources existantes dans notre MRC;
- Repérer les personnes âgées vulnérables et les référer vers les ressources appropriées au besoin;
- Augmenter la conscientisation et la participation sociale des gens face à leur communauté, particulièrement leur voisinage;
- Favoriser la participation sociale des âgées;

CONSIDÉRANT l'importance accordée, dans le projet, aux alliances avec le milieu municipal et l'intérêt de monsieur André Morin, maire de Grosses-Roches et responsable du dossier aînés pour la MRC, à poursuivre son implication auprès des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie le projet-pilote « Travailleur de milieu auprès des aînés vulnérables dans La Matanie »;

QUE monsieur André Morin, responsable du dossier aînés de la MRC, soit nommé afin de représenter le milieu municipal au sein du comité de suivi dudit projet-pilote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 218-05-15

AUTORISATION DE CONTRIBUTION – SERVICE DE NAVETTE DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2015

CONSIDÉRANT le partenariat entre la MRC de La Matanie et la Société d'Action nationale de Matane depuis 2012 afin de contribuer à la réussite de la Journée de la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à mettre à la disposition de la population de La Matanie, de 20 h 30 à minuit le mardi 23 juin, un minibus qui fera la navette entre Les Galeries du Vieux Port et le site du Barachois, lieu où se dérouleront les célébrations de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé est de 165 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à la majorité :

QUE les membres du Conseil autorisent le financement, par la MRC de La Matanie, des frais pour l'utilisation, de 20 h 30 à minuit le mardi 23 juin, d'un minibus qui fera la navette entre Les Galeries du Vieux Port et le site du Barachois, à l'occasion des célébrations de la Fête nationale du Québec 2015.

Le préfet appelle le vote.

En faveur – dix-sept (17) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

Contre – deux (2) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Les Méchins

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 219-05-15

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC a le loisir de nommer un représentant au sein du conseil d'administration du CAUREQ et, en cas d'absence, un substitut;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer les représentants du Conseil de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration du CAUREQ en vue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 10 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre, soit nommé représentant de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration du CAUREQ;

QUE monsieur Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité, soit nommé représentant substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 220-05-15

CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ) – REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC a le loisir annuellement de nommer un représentant ou de reconduire le mandataire au sein du comité de gestion incendie du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ);

CONSIDÉRANT QUE les buts du comité de gestion incendie sont :

- développer une concertation sur le territoire couvert par le CAUREQ;
- informer les élus municipaux de l'évolution des dossiers associés à la répartition incendie;
- établir des orientations en matière incendie;
- se doter de protocoles, de priorités d'appel, d'uniformisation de procédures, etc. qui soient adéquats;
- solutionner des problématiques rencontrées entre les services incendie et la centrale;
- établir des critères de performance et de qualité en regard de la *Loi sur la sécurité incendie*;
- se doter d'un mécanisme d'application terrain connu et accepté de tous;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, agissait à titre de représentant de la MRC de La Matanie au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ et que monsieur Pierre Dugré, directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Matane, agissait à titre de représentant substitut;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil avaient convenu d'alterner annuellement le mandat de représentation entre ces deux personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Pierre Dugré, directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Matane, à titre de représentant de la MRC de La Matanie au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ, pour un an à compter du 28 mai 2015;

QUE monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, agisse à titre de représentant substitut, pour un an à compter du 28 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 221-05-15

CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR 2015-2016 / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 10 JUIN 2015 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'assemblée générale annuelle du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra à Rimouski, le 10 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de cotisation 2015-2016 de la MRC de La Matanie à titre de membre associé au montant de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 222-05-15

INVITATION DU CLUB V.T.T. LES COYOTES AU JAMBOREE D'ÉTÉ DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (FQCQ), LES 26, 27 ET 28 JUIN 2015 À MATANE

CONSIDÉRANT QUE le Club V.T.T. Les Coyotes de La Matanie tient son 1^{er} Jamboree à Matane et profite de l'occasion pour souligner son 25^e anniversaire d'existence;

CONSIDÉRANT l'invitation adressée au préfet au souper et à la soirée gala, le samedi 27 juin 2015 à la Polyvalente de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription pour la participation de monsieur Pierre Thibodeau, préfet, et de monsieur Jérôme Landry, maire de Matane, au souper et à la soirée gala du Jamboree d'été du Club V.T.T. Les Coyotes, le samedi 27 juin 2015 à la Polyvalente de Matane;

D'autoriser le paiement des frais de participation au montant de 35 \$ taxes incluses par personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 223-05-15

SÉCURITÉ FERROVIAIRE DANS LES SECTEURS RURAUX

CONSIDÉRANT la préoccupation des élus en lien avec le transport ferroviaire, notamment sur le nombre et la vitesse des convois pétroliers et l'aspect sécurité;

CONSIDÉRANT le communiqué de monsieur Gaétan Lelièvre, député de Gaspé, relatif à son questionnement concernant la réglementation du transport ferroviaire et le traitement différent des grandes villes et des secteurs ruraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande au gouvernement fédéral de mettre en place une réglementation globale sur la vitesse des convois ferroviaires qui visera la réduction de la vitesse à la fois dans les grands centres et les secteurs ruraux;

QU'une copie de la résolution soit transmise au Ministre fédéral responsable du transport ferroviaire, au député fédéral et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 224-05-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2015 AU 21 MAI 2015 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 94 631,87 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 912,89 \$, les salaires payés du 5-04-2015 au 16-05-2015 au montant de 33 435,62 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 236,28 \$, représentant un grand total de 138 216,66 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2015 au 21 mai 2015 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 225-05-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2015 AU 21 MAI 2015 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 480,25 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 536,05 \$, les salaires payés du 5-04-2015 au 16-05-2015 au montant de 26 122,44 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 021,60 \$, représentant un grand total de 34 160,34 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2015 au 21 mai 2015 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 226-05-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2015 AU 21 MAI 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 20 490,75 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 374,73 \$, les salaires payés du 5-04-2015 au 16-05-2015 au montant de 35 400,83 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 352,11 \$, représentant un grand total de 64 618,42 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2015 au 21 mai 2015 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 227-05-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2015 AU 21 MAI 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 3 985,58 \$, la liste des chèques émis au montant de 864,43 \$, les salaires payés du 5-04-2015 au 16-05-2015 au montant de 12 727,11 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 259,32 \$, représentant un grand total de 20 836,44 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2015 au 21 mai 2015 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 228-05-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2015 AU 21 MAI 2015 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 149 738,29 \$, la liste des chèques émis au montant de 151 326,42 \$, les salaires payés du 5-04-2015 au 16-05-2015 au montant de 134 379,01 \$ et la

contribution financière de l'employeur au montant de 26 478,94 \$, représentant un grand total de 461 922,66 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2015 au 21 mai 2015 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 229-05-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2015 AU 21 MAI 2015 – *TPI DE LA MRC DE LA MATANIE*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 1 672,77 \$, la liste des chèques émis au montant de 5 911,34 \$, les salaires payés du 5-04-2015 au 16-05-2015 au montant de 5 425,89 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 262,00 \$, représentant un grand total de 14 272,00 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2015 au 21 mai 2015 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 230-05-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2015 AU 21 MAI 2015 – *TNO RIVIÈRE-BONJOUR*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 1 684,18 \$, les salaires payés du 5-04-2015 au 16-05-2015 au montant de 2 932,20 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 764,13 \$, représentant un grand total de 5 380,51 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2015 au 21 mai 2015 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 231-05-15

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2015 AU 21 MAI 2015 – FOND^S DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 119,00 \$, les salaires payés du 5-04-2015 au 16-05-2015 au montant de 934,11 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 209,50 \$, représentant un grand total de 1 262,61 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2015 au 21 mai 2015 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 232-05-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2015 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2015, pour les compétences communes à l'ensemble des municipalités :

| Du poste No GL | Description | Montant | Au poste No GL | Description | Montant |
|---|---------------------------------|---------|-------------------|--|---------|
| Administration générale | | | | | |
| 03 41000 000 | Aff. surplus non affecté - Adm. | 1 950 | 02 19020 499 | Taxes municipales et permis | 1 950 |
| Schéma de couvertures de risques | | | | | |
| 02 22200 310 | Frais de déplacement | 300 | 02 22201 141 | Salaire géomatique | 240 |
| | | | 02 22201 200 | Contr. employeur géomatique | 60 |
| Transport adapté | | | | | |
| 02 37000 310 | Frais de déplacement | 160 | 02 37000 494 | Cotisation transport | 50 |
| | | | 02 37020 499 | Taxes municipales/permis | 110 |
| Matières résiduelles | | | | | |
| 02 45000 310 | Frais de déplacement M.R. | 250 | 02 45002 141 | Salaire géomatique M.R. | 200 |
| | | | 02 45002 200 | Contr. employeur géomatique M.R. | 50 |
| Amélioration des cours d'eau | | | | | |
| 02 46000 412 | Services juridiques | 125 | 02 46000 524 | Entretien et réparation équip. inform. | 125 |
| Municipalité amie des aînés | | | | | |
| 02 59100 141 | Salaires réguliers MADA | 300 | 02 59100 142 | Hrs supplémentaires | 300 |
| 02 59100 670 | Fournitures MADA | 600 | 02 59100 493 | Frais de rencontre | 600 |
| Aménagement du territoire | | | | | |
| 02 61000 419 | Services professionnels | 600 | 02 61000 494 | Cotisation amén./géom. | 600 |
| Développement rural | | | | | |
| 02 62001 459 | Pacte rural - Projets PNR III | 12 500 | 02 62001 419 | Serv. profess. animation, formation etc. | 10 000 |
| | | | 02 62001 493 | Frais activités publiques/rencontre | 2 000 |
| | | | 02 62002 141 | Salaires réguliers dév. rural (honoraires) | 400 |
| | | | 02 62002 200 | Contr. employeur dév.rural (hon.) | 100 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 233-05-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2015, pour le Service régional de sécurité incendie :

| Du poste No GL | Description | Montant | Au poste No GL | Description | Montant |
|--|-----------------------|---------|-------------------|------------------------------------|---------|
| Service régional de sécurité incendie | | | | | |
| 02 22500 660 | Fournitures diverses | 300 | 02 22501 643 | Fournitures diverses de prévention | 300 |
| 02 22500 670 | Fournitures de bureau | 220 | 02 22520 499 | Taxes municipales/permis | 220 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 234-05-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2015 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2015, pour le Service régional de génie civil :

| Du poste No GL | Description | Montant | Au poste No GL | Description | Montant |
|-------------------------------|-------------------------|---------|-------------------|--------------------------|---------|
| Service de génie civil | | | | | |
| 02 32000 670 | Fournitures génie civil | 110 | 02 32001 499 | Taxes municipales/permis | 110 |
| | | | | | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 235-05-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2015 – SERVICE D'INSPECTION, ÉMISSION DES PERMIS ET URBANISME

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2015 pour le Service d'inspection, émission des permis et urbanisme :

| Du poste No GL | Description | Montant | Au poste No GL | Description | Montant |
|---|------------------------------------|---------|-------------------|---------------------------------------|---------|
| Service d'inspection, émission des permis et urbanisme | | | | | |
| 02 65900 526 | Entretien et réparation équipement | 60 | 02 65900 494 | Cotisations inspection | 60 |
| 02 65901 310 | Frais de déplacement (4047) | 70 | 02 65901 524 | Entretien/licence informatique (4047) | 70 |
| 02 65900 670 | Fournitures et abonnement | 330 | 02 65920 499 | Taxes municipales/permis | 330 |
| | | | | | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 236-05-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2015 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2015 pour le Service de l'évaluation foncière :

| Du poste No GL | Description | Montant | Au poste No GL | Description | Montant |
|--------------------------------------|-------------------------|---------|-------------------|--------------------------|---------|
| Service d'évaluation foncière | | | | | |
| 02 80000 410 | Services professionnels | 1 460 | 02 80000 339 | Avis public | 680 |
| | | | 02 80020 499 | Taxes municipales/permis | 780 |
| | | | | | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 237-05-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2015 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2015, pour les TPI de la MRC de La Matanie :

| Du poste No GL | Description | Montant | Au poste No GL | Description | Montant |
|-------------------|----------------------|---------|-------------------|-----------------------------|---------|
| T.P.I. | | | | | |
| 02 62900 310 | Frais de déplacement | 970 | 02 62900 411 | Service de planification | 970 |
| 02 62909 339 | Avis public | 350 | 02 62909 141 | Salaire géomatique | 380 |
| 02 62909-670 | Dépenses de bureau | 100 | 02 62909 200 | Contr. employeur géomatique | 70 |
| | | | | | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 238-05-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2015 – TERRITOIRE NON-ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2015, pour le territoire non-organisé (TNO) Rivière-Bonjour :

| Du poste No GL | Description | Montant | Au poste No GL | Description | Montant |
|-----------------------|---------------------|---------|-------------------|-----------------------|---------|
| Administration | | | | | |
| 02 19000 344 | Image graphique TNO | 115 | 02 19000 499 | Taxes municipales MRC | 115 |
| | | | | | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 239-05-15

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2015 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2015, pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire :

| Du poste No GL | Description | Montant | Au poste No GL | Description | Montant |
|-------------------------|---|---------|-------------------|--------------------------------------|---------|
| Frais de gestion | | | | | |
| 02 69000 412 | Services juridiques | 110 | 02 69001 499 | Taxes et permis MRC | 110 |
| 02 69000 141 | Salaires réguliers - Baux villégiatures | 2 625 | 02 69010 141 | Salaires réguliers - Sable/gravier | 2 625 |
| 02 69000 200 | Charges sociales | 655 | 02 69010 200 | Charges sociales | 655 |
| 02 69000 310 | Frais de déplacement - Baux villég. | 100 | 02 69010 310 | Frais de déplacement - Sable/gravier | 100 |
| | | | | | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 240-05-15

AUTORISATION PAIEMENT – SOCIÉTÉ PLAN DE VOL (CONSEIL SANS PAPIER) – PLAN D'HÉBERGEMENT SÉCURISÉ ET PLAN D'ENTRETIEN ANNUEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2015 AU 31 MAI 2016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 249-04-14 acceptant la proposition de la Société Plan de Vol inc. pour l'utilisation du produit Idside-Gouvernance Web;

CONSIDÉRANT la facture numéro 3818 pour le plan annuel d'hébergement sécurisé (500 Mo/1 Go), le renouvellement du certificat de sécurité SSL et du nom de domaine, au montant de 1 475 \$ plus les taxes applicables incluant le plan d'entretien annuel (20 utilisateurs, année 2 de 3);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 3818 à la Société Plan de Vol inc., au montant de 1 695,88 \$ taxes incluses, à même le budget;

D'autoiser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, concernant la nouvelle gouvernance régionale et le fonds de développement des territoires.

Lettre du président de la FQM, monsieur Richard Lehoux, concernant le Fonds de développement des territoires.

RÉSOLUTION 241-05-15

POSTE D'ANALYSTE FINANCIER – MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR LA SÉLECTION ET L'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 199-05-15 concernant la création des postes d'analyste financier, classe IV et de conseillers en développement économique classe III, postes réguliers temps complet de 35 heures/semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

DE mandater les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour les personnes devant occuper les postes d'analyste financier et de conseillers en développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 242-05-15

EMBAUCHE DE MADAME KARINE LÉVESQUE AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 199-05-15 concernant la création des postes d'analyste financier, classe IV, et de conseillers en développement économique, classe III, postes réguliers temps complet de 35 heures/semaine;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et les recommandations du comité transmises verbalement par la directrice générale;

CONSIDÉRANT la candidature de madame Karine Lévesque et son expérience acquise au CLD;

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Lévesque a été recommandée pour un poste d'agente de développement économique avec la condition que celle-ci s'engage à acquérir une formation universitaire en administration afin d'accéder au poste de conseillère en développement économique, classe III;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie procède à la création, pour une durée déterminée, d'un nouveau titre d'emploi dans la convention collective conclue avec le SFCP, section locale 4602, soit « Agent(e) de développement économique », classe II, poste régulier temps complet 35 heures/semaine;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de madame Karine Lévesque, au poste d'agente de développement économique, classe II échelon 7, poste régulier temps complet de 35 heures/semaine, avec entrée en fonction en date du 1^{er} juin 2015;

QUE madame Karine Lévesque devra signer une lettre d'entente en lien avec la condition de formation;

QUE madame Karine Lévesque sera assujettie aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 243-05-15

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 4602 POUR LA CRÉATION D'UN POSTE TRANSITOIRE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CLASSE II

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une lettre d'entente en lien avec la création d'un poste transitoire d'agente de développement économique, classe II;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature d'une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602, pour permettre la création d'un poste d'agente de développement économique, classe II, lequel poste est créé afin de permettre l'acquisition de la formation permettant la transition vers le poste de conseillère en développement économique;

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente avec la SCFP, section locale 4602.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 244-05-15

OFFRE DE SERVICES À EMPLOI-QUÉBEC - ENTENTE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) DU 1^{ER} JUILLET 2015 AU 31 MARS 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la conclusion d'une entente avec Emploi-Québec pour le service aux travailleurs autonomes et la prise en charge des dossiers en cours au CLD;

CONSIDÉRANT les modalités proposées, soit un nombre de huit (8) dossiers au montant de 1 841 \$ chacun pour une entente de neuf (9) mois débutant le 1^{er} juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la conclusion d'une Entente pour le soutien au travail autonome (STA) du 1^{er} juillet 2015 au 31 mars 2016 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 245-05-15

AUTORISATION DÉPENSES – ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de consolider les liens avec le personnel et de développer une pratique de gestion des ressources humaines favorisant la mobilisation, la motivation, l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance à la MRC;

CONSIDÉRANT la pratique de reconnaître les années de services (par tranches de 5 ans) du personnel de la MRC, tel que spécifié dans la résolution numéro 670-10-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et/ou la directrice gestion financière à organiser une activité de reconnaissance des années de services du personnel et à effectuer les achats requis, en respectant un budget d'environ 1 500 \$;

D'inviter les membres du personnel de la MRC et les membres du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 246-05-15

AUTORISATION PAIEMENT 1^{er} VERSEMENT À LA VILLE DE MATANE – PARTAGE DES COÛTS POUR LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE POUR 2015

CONSIDÉRANT la facture numéro 2015-000013 de la ville de Matane au montant de 66 055,02 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture à la ville de Matane au montant de 66 055,02 \$ représentant le 1^{er} versement de trois relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 247-05-15

74^E CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM SOUS LE THÈME "AU CŒUR DE L'ACTION", LES 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE 2015 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC / DATE LIMITE (24 JUILLET, 16 H) POUR LA TRANSMISSION DE PROPOSITIONS POUR L'AGA

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au 74^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2015 au Centre des congrès de Québec sous le thème « *Au cœur de l'action* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de monsieur Pierre Thibodeau, préfet, de madame Line Ross, directrice générale, et de monsieur Denis Santerre, maire de la municipalité de Baie-des-Sables, au 74^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2015 au Centre des congrès de Québec;

D'autoriser les dépenses d'inscription et d'hébergement ainsi que le remboursement des frais de repas et de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses;

QUE les frais de déplacement, d'hébergement et de repas de monsieur Denis Santerre seront assumés par la municipalité de Baie-des-Sables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 248-05-15

RELOCALISATION DE LA FIBRE OPTIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg a demandé à la MRC d'intervenir dans le processus de déménagement de la fibre optique, de l'informer de la marche à suivre et des coûts reliés à ce transfert;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg doit transmettre à la MRC une résolution confirmant le remboursement de la totalité des frais relatifs au déménagement de la fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE la décision revient au comité de gérance du réseau commun de fibres optiques Inforoute;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE transmettre la demande au comité de gérance de l'Inforoute pour le déménagement de la fibre optique de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte, suite aux orientations du comité de gérance de l'Inforoute, de faire le suivi avec l'entreprise désignée pour la relocalisation de la fibre optique de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;

QUE monsieur Oliver Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit la personne responsable désignée pour le suivi du projet avec les différents intervenants;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le paiement de la facture, le tout conditionnel à l'accord préalable, par résolution, de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg et confirmant le remboursement de la totalité de la facture à la MRC;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 126-02-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| <p>Communiqué, le 27 mai 2015 – Fusion entre <i>Servitech inc.</i> et <i>Aviso Groupe Conseil inc.</i> – Poursuite des activités sous le nom de <i>Servitech inc.</i> qui œuvre pour 25 organismes municipaux responsables de l'évaluation foncière de 24 villes et de 201 municipalités locales.</p> |
|--|

RÉSOLUTION 249-05-15

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-148 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 4 mai 2015, le *Règlement numéro VM-89-148 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'ajouter la définition d'un terme*;

CONSIDÉRANT QUE la modification au règlement vise à ajouter une définition pour le terme « transformation »;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro VM-89-148 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 250-05-15

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 612-10-14 du Conseil de la MRC autorisant les démarches afin d'intégrer la municipalité de Sainte-Paule au contrat de disposition des boues de fosses septiques à compter de 2015 suite à la demande de la municipalité d'être assujettie à la compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT les modifications apportées aux règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC afin d'inclure la municipalité de Sainte-Paule à son territoire d'application, lesquels règlements sont entrés en vigueur le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 548-09-14 désignant les personnes responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont transmis le nom des personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, ou son remplaçant soit nommé inspecteur, responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 et que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC, soit nommé inspecteur remplaçant;

QUE les personnes figurant sur la liste ci-dessus soient nommées comme adjoint à l'inspecteur pour le territoire de leur municipalité respective :

| | |
|---|-------------------------|
| M ^{me} Nadia Bouchard, employée municipale ou son remplaçant M. Étienne Tremblay | Les Méchins |
| M. Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant M. Michel Tremblay | Grosses-Roches |
| M. Steeve Richard, employé municipal | Saint-Jean-de-Cherbourg |
| M. Richard Rousseau, employé municipal ou son remplaçant M. René Fournier | Saint-Adelme |
| M. Ange-Émile Desjardins, employé municipal | Sainte-Félicité |
| M. Michaël Tremblay, employé municipal | Saint-René-de-Matane |
| M. Vincent Aubin, employé municipal | Saint-Léandre |
| M. Gervais Sirois, employé municipal | Saint-Ulric |
| M. André Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Émilien Ouellet | Baie-des-Sables |
| M ^{me} Annabelle Boulay, inspectrice | Ville de Matane |
| M. Réjean Landry, employé municipal | Sainte-Paule |

QUE les services soient fournis par le personnel des municipalités locales selon les dispositions prévues aux règlements numéros 240-2010, 240-1-2014, 241-2010, 241-1-2011 et 241-2-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 251-05-15

DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 118-0415 DE LA MRC BROME-MISSISQUOI – DEMANDE AU MDDELCC ET À RECYC-QUÉBEC DE DONNER ACCÈS AUX DONNÉES DU RÉGIME DE COMPENSATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 118-0415 de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et, conséquemment, Recyc-Québec refusent de communiquer aux MRC les montants des subventions remis aux municipalités chaque année dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec allègue que ces informations sont fournies seulement aux municipalités locales et que les MRC doivent s'adresser à chacune d'elles pour les obtenir, car la MRC n'a pas compétence pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE, suivant les obligations gouvernementales, la MRC doit effectuer la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et, dans le cadre de cette révision, elle doit attribuer des montants pour la réalisation des actions qu'elle propose;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut encourager les municipalités dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE les interventions de la MRC visent à aider le MDDELCC et Recyc-Québec eu égard à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de données provenant du domaine public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer la MRC Brome-Missisquoi dans ses démarches et de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à Recyc-Québec de rendre les données du Régime de compensation directement accessibles aux MRC afin notamment de les soutenir dans leur travail de planification d'une saine gestion des matières résiduelles et d'éviter des démarches administratives inutiles entre MRC et municipalités locales;

QU'une copie de la présente soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au président de la Fédération québécoise des municipalités, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec et à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 252-05-15

DEMANDE D'APPUI DE L'UQAR – PROJET « RÉALISATION D'OUTILS DE PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT CÔTIER ET D'ADAPTATION EN FONCTION DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR L'ÉROSION CÔTIÈRE »

CONSIDÉRANT l'étude proposée par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR);

CONSIDÉRANT QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

CONSIDÉRANT QU'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la MRC de La Matanie, mais plutôt la participation à trois (3) rencontres de travail sur les trois (3) années du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie et accepte de participer au projet intitulé « Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| Réception d'un avis public de la municipalité de Saint-Adelme – Consultation sur un projet d'élevage porcin, le 10 juin 2015 à 19 h 00. |
|---|

RÉSOLUTION 253-05-15

CORRECTION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 781-01-15 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR – AUTORISATION CONTRIBUTION – PROJET « AMÉLIORATION DE CHEMINS SUR LA RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 781-01-15 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant de contribuer financièrement pour un montant de 10 000 \$ au projet « Amélioration de chemins sur la Réserve faunique de Matane »;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné dans le texte de la résolution que le montant soit puisé à même le surplus du TNO Rivière-Bonjour alors qu'il avait été prévu au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

DE corriger à la résolution numéro 781-01-15 du Conseil de la MRC, le texte « ...à même le surplus du TNO... » par « ...à même le budget de fonctionnement du TNO... ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 254-05-15

DEMANDES D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ – INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIE (SOPFIM)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie n'a pas règlement en matière de lutte contre les insectes ravageurs forestiers et les maladies cryptogamiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie ne peut pas régir l'aménagement de la forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFIM doit demander une autorisation au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'application du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI)*;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFIM doit également obtenir des autorisations environnementales, notamment du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir les autorisations requises, un certificat de conformité à la réglementation régionale est généralement requis de la part de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC soit autorisée à délivrer une attestation de conformité à la réglementation du TNO de Rivière-Bonjour pour les interventions de la SOPFIM en lien avec la lutte contre les insectes ravageurs forestiers et les maladies cryptogamiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 255-05-15

RÉPARTITION DES PROFITS ENGENDRÉS PAR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET FONCIÈRES SUR LES TPI

CONSIDÉRANT QUE l'exercice 2014 a permis au service de gestion des TPI de générer un profit net de 99 507 \$, soit 63 130 \$ provenant des activités forestières et 36 377 \$ des activités foncières;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 261-2014 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières de la MRC de La Matanie, adopté le 25 juin 2014, prévoit de conserver une part des profits nets au Fonds TPI redistribués sous forme d'aide financière dans le cadre d'un programme de développement des milieux forestiers, soit 21 720 \$ pour cette année;

CONSIDÉRANT QUE le reste des profits nets, soit 77 787 \$, sera réparti entre les municipalités en fonction des volumes récoltés et des activités foncières qui ont été réalisées en 2014 dans les limites de leur territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la redistribution du montant de 77 787 \$, soit les profits engendrés par les activités forestières et foncières sur les TPI, comme suit :

| | | Répartition en fonction des activités dans chaque municipalité, en 2014 | | | | | | | |
|---|------------------|---|-----------------|------------------|------------------|---------------|------------------|-----------------|------------------|
| Revenu net pour répartition aux municipalités | | Grosses-Roches | Les Méchins | Ste-Paule | St-Léandre | St-René | St-Jean-de-Ch. | Ste-Félicité | Total |
| Revenu net des activités forestières | 50 504 \$ | - \$ | - \$ | 11 330 \$ | - \$ | - \$ | 37 574 \$ | 1 600 \$ | 50 504 \$ |
| | % | 0.0% | 0.0% | 22.4% | 0.0% | 0.0% | 74.4% | 3.2% | 100.0% |
| Revenu net des autres activités (foncier) | 27 283 \$ | 286 \$ | 6 472 \$ | 3 809 \$ | 15 759 \$ | 892 \$ | 65 \$ | - \$ | 27 283 \$ |
| | % | 1.1% | 23.7% | 14.0% | 57.8% | 3.3% | 0.2% | 0.0% | 100% |
| Montant total selon distribution établie | 77 787 \$ | 286 \$ | 6 472 \$ | 15 139 \$ | 15 759 \$ | 892 \$ | 37 639 \$ | 1 600 \$ | 77 787 \$ |

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à procéder pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ministère des Transports (MTQ) – Autorisation de prolonger, jusqu'au 29 mai 2015, le délai pour déposer un plan de travail détaillé du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de La Matanie.

RÉSOLUTION 256-05-15

GÉNIE CIVIL – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIRL) POUR LE TERRITOIRE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 127-04-15 autorisant le processus d'appel d'offres pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRL) pour le territoire de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 21 mai 2015 et la recommandation du comité d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissionnaires ont répondu, soit *Tetratech*, *WSP*, *Roche* et *SNC Lavalin* :

| Soumissionnaires | Montants (taxes incluses) | Résultats après l'application de la formule | Rang et adjudicataire |
|-------------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------------|
| <i>Tetratech</i> | 102 948,62 \$ | 13.60 | 4 |
| WSP | 86 461,20 \$ | 15.73 | 1 |
| <i>Roche</i> | 96 579,00 \$ | 14.08 | 3 |
| <i>SNC Lavalin</i> | 85 796,67 \$ | 14.69 | 2 |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la soumission de la firme-conseil *WSP* pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRL) pour le territoire de La Matanie, au montant de 86 461,20 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'approbation finale du ministère des Transports du Québec;

QUE le directeur du service du génie civil, monsieur Marc Lussier, ou la directrice générale, madame Line Ross, soient autorisés à poursuivre les démarches et à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 257-05-15

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR STEVE BERNIER – CASERNE DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Steve Bernier, pompier à la caserne de Saint-Léandre pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 4 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Steve Bernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 258-05-15

SRSI – DÉMISSION DE MADAME VANESZA CHOUINARD – CASERNE DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT la démission de madame Vanesza Chouinard, pompière à la caserne de Saint-Léandre pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, effective en date du 4 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de madame Vanesza Chouinard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 259-05-15

SRSI – AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU VÉHICULE DE PRÉVENTION POUR LE DÉPLACEMENT DES POMPIERS QUI PARTICIPERONT AU DÉFI GRATTE-CIEL, LE 5 JUIN 2015 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT la demande des pompiers du Service régional de sécurité incendie d'utiliser le véhicule de prévention pour se déplacer à Montréal dans le cadre de leur participation au Défi Gratte-ciel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser l'utilisation du véhicule de prévention pour le déplacement des pompiers qui participeront au Défi Gratte-ciel, le 5 juin 2015 à Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

RÉSOLUTION 260-05-15

ORIENTATIONS CONCERNANT LES DEMANDES À CARACTÈRE POLITIQUE

CONSIDÉRANT les différentes demandes à caractère politique reçues par la MRC, notamment pour être acheminées aux maires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie confirme que la MRC ne doit pas servir d'intermédiaire aux partis politiques pour rejoindre les élus municipaux et que seul les élus des gouvernements provincial ou fédéral pourront avoir accès aux maires par le biais de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne dans la salle pose des questions sur la fermeture de l'avenue Saint-Jérôme lors de la Fête nationale, sur l'activité de reconnaissance des employés et la rencontre des Fêtes.

RÉSOLUTION 261-05-15

Il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
Pierre Thibodeau

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Pierre Thibodeau*